



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dette publique

Question écrite n° 33439

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la dette de l'État au sens de Maastricht. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer le détail des créanciers et le plan d'apurement.

Texte de la réponse

La stratégie de redressement des comptes publics est présentée dans le programme de stabilité 2014-2017 d'avril 2014. Ce programme repose sur un effort structurel de 0,8 point de produit intérieur brut (PIB) en 2014, en hausse de 0,3 point par rapport à la loi de programmation des finances publiques de décembre 2012. Le déficit public serait ensuite ramené à 3 % du PIB en 2015 grâce à un effort structurel évalué à 0,8 point de PIB, puis à un niveau proche de l'équilibre structurel en 2017. La dette publique passerait donc de 93,5 % du PIB en 2013 à 91,9 % du PIB en 2017.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33439

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7643

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6492